

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Arles

À vos côtés à toutes les étapes de la vie

Au service de l'aide sociale à la personne



Édito

**Le Pôle Social du CCAS : une mission de solidarité.
Le CCAS anime l'action générale de prévention et de
développement social de la commune.**

Le Pôle Social a une mission de prévention, d'accès aux droits et d'accompagnement des Arlésiens rencontrant des difficultés sociales.

Dans une démarche d'écoute, les agents du Pôle Social proposent un accueil inconditionnel, un suivi individualisé et des espaces collectifs.

Dans sa mission d'accès aux droits, le Pôle Social participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale.



Hervé Schiavetti
Maire d'Arles
Président du CCAS

H. Schiavetti

Sous l'impulsion de la Ville et des administrateurs du CCAS, il instruit également des aides sociales facultatives en faveur des Arlésiens dans le besoin.

Chaque dispositif d'aides sociales a ses propres conditions d'admission. Suivant les critères qui les définissent, l'objectif principal du service est de fonctionner avec équité, solidarité et cohérence afin de favoriser le mieux vivre pour chacun.



Nicolas Koukas
Adjoint au Maire
Délégué aux politiques de l'emploi, solidarité
et développement humain
Vice-Président du CCAS
Conseiller départemental

Nicolas Koukas

Charte d'accueil les 7 engagements

■ CONFIDENTIALITÉ

Nous garantissons la confidentialité par :

- un accueil individualisé
- des locaux adaptés
- le respect du secret professionnel et la discrétion des agents.

■ RESPECT

Nous garantissons le respect des personnes accueillies par :

- une posture professionnelle
- une attitude adaptée
- une prise en compte individualisée de chaque situation.

■ ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La déontologie du fonctionnaire consiste à veiller à offrir à chacun la meilleure réponse possible.

Chaque personne accueillie dans notre collectivité doit obtenir la même qualité d'accueil et de réponse.

■ ÉCOUTE ET DISPONIBILITÉ

Les agents du CCAS s'engagent à être à l'écoute du public qu'ils accueillent en faisant preuve de disponibilité, de bienveillance et de patience.

■ COMMUNICATION

Nous garantissons une clarté dans l'information et la communication par :

- l'utilisation des outils existants pour une meilleure compréhension des situations
- une réponse adéquate même si elle n'est pas immédiate.
- une orientation pertinente en lien avec les différents services, institutions et/ou associations.

■ CONNAISSANCE DE NOTRE INSTITUTION

Les agents du CCAS veillent à s'informer du fonctionnement des autres services, de même les cadres du CCAS s'appliquent à faire connaître l'institution à leurs agents, ceci afin d'assurer la cohérence des interventions.

■ SOLIDARITÉ

Nous devons veiller à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité du service rendu au public ; pour cela, chacun se doit de porter un regard attentif et bienveillant à l'autre.

Des missions d'accueil social inconditionnel et de proximité : missions essentielles du CCAS

L'accueil inconditionnel garanti :

- une écoute des besoins de la personne accueillie, une information des dispositifs d'accès aux droits
- des conseils adaptés aux préoccupations des personnes
- des orientations facilitées par les agents du CCAS dans leur rôle de médiation
- des prises de rendez-vous pour les personnes pouvant être prises en charge par le CCAS.

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS : Pôle Services Publics
11 rue Parmentier - 13200 ARLES
Tél. 04 90 18 46 80

Accueil de jour
2 rue Condorcet, accessible par le portail de l'espace Frédéric Mistral sur le boulevard Emile Combes.
Tél. 04 90 93 53 45

L'accueil de proximité : action sociale et service insertion

OÙ S'ADRESSER ?

- Alysamps, centre-ville, Fourchon : CCAS - Pôle Services Publics
11 rue Parmentier - Tél. 04 90 18 46 80
- Trébon, Monplaisir : Mas Clairanne
Rue Marius-Allard - Tél. 04 90 93 95 16
- Barriol : centre social Christian Chèze
Place Maurice Thorez - Tél. 04 90 96 44 70
- Griffeuille, Genouillade, Pont-de-Crau : Maison de quartier de Griffeuille
Rue Henri Watton Chabert - Tél. 04 90 91 30 58
- Trinquetaille : Maison de quartier
Place Léopold Moulins - Tél. 04 90 96 22 61
- Mas-Thibert : centre social Les Tuiles Bleues
15 rue du Château d'Eau - Tél. 04 90 98 73 32
- Raphèle-Les-Arles : Mairie annexe
Chemin Paluns - Tél. 04 90 49 27 27
- Moulès : Mairie annexe
3 place Mairie - Tél. 04 90 49 47 28
- Salin-de-Giraud : Pôle Santé de Salin
Foyer François Bernard - Tél. 04 90 49 47 00
- Le Sambuc - Mairie annexe
Tél. 04 90 49 47 13

À NOTER

Permanences au CCAS :
MDPH*. **Tél. 0 800 81 48 44**
Parcours handicap 13 **Tél. 04 86 68 47 48**

Une mission d'accès aux droits

Intervenant au titre de l'État, du Département ou de la Ville, le CCAS est chargé d'instruire les demandes de prise en charge de différentes aides légales et facultatives.

Des aides légales...

Soumises à condition de résidence et modulées en fonction des ressources, ces aides permettent de financer différentes prestations.

- l'aide sociale destinée à la prise en charge des frais d'hébergement en établissement,
- la domiciliation administrative
- les enquêtes administratives auprès des obligés alimentaires
- les Auxiliaires de Vie Sociale
- l'Allocation de Solidarité Personnes Agées

... aux aides facultatives

Elles sont aussi tributaires de critères de résidence et de ressources. Il peut s'agir d'un secours d'hiver, d'un accès ponctuel au tarif réduit pour la cantine, de l'instruction des dossiers MDPH*, des enquêtes administratives pour certificat d'indigence, etc...

Le microcrédit personnalisé

La situation précaire d'un grand nombre de personnes met en difficulté la réalisation de leur projet de vie et/ou l'aboutissement de leur projet

d'insertion. Le CCAS propose l'instruction du dossier permettant l'accès au microcrédit personnalisé. L'organisme bancaire reste décisionnaire.

Les montants des prêts varient entre 300 et 3000 euros et sont remboursables sur 36 mois maximum à taux fixe.

*Maison Départementale des Personnes Handicapées.

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS : Pôle Services Publics

11 rue Parmentier - 13200 ARLES

Tél. 04 90 18 46 80

Une mission d'accompagnement social

L'accompagnement des allocataires du RSA*

Une équipe de travailleurs sociaux est en charge de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement social du public ayant ouvert des droits au RSA (Les personnes seules, les couples sans enfant ou avec enfants de plus de 18 ans).

Obligations et objectifs de l'allocataire

L'accompagnement social se concrétise par l'instruction d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), élaboré à partir d'objectifs d'insertion, signé et validé par le président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Les objectifs ont trait à la santé, à l'emploi, au logement... Ils favorisent l'élaboration d'un parcours d'insertion permettant à terme la sortie durable du dispositif.

Des ateliers collectifs sont organisés en complémentarité de l'accompagnement social individualisé. Seul le public accompagné par le CCAS peut bénéficier de ces ateliers.

* Revenu de Solidarité Active

OÙ S'ADRESSER ?

Les travailleurs sociaux reçoivent uniquement sur rendez-vous.
Pour les contacter : tél. 04 90 52 19 70



REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Le RSA c'est quoi ?

Le RSA est une allocation versée sous conditions gérée par le Département qui a pour but de garantir un revenu minimum aux personnes sans ressources ou ayant des ressources inférieures au plafond fixé par la loi du 1^{er} Décembre 2008. Il est calculé en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

(Article L.262-27, L.262-34 à 36, article L.262-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles)



Obligations

- déclarer tout changement de situation à la CAF,
- transmettre votre Déclaration Trimestrielle de Ressources tous les 3 mois,
- avoir un Contrat d'Engagement Réciproque ou un Projet d'Accompagnement à l'Emploi avec Pôle Emploi en cours de validité,
- s'engager dans un parcours d'insertion et respecter les engagements pris dans le contrat,
- répondre aux convocations du dispositif d'insertion et notamment du contrôle.

Droits

- percevoir l'allocation RSA,
- être accompagné par un référent unique social ou emploi,
- accéder à l'offre d'insertion (formations, accompagnement individuel ou collectif),
- avoir accès à la CMU,
- possibilité d'avoir une aide au logement,
- être accompagné dans votre recherche d'emploi.



Le CER c'est quoi ?

- c'est un contrat conclu entre le Département et vous-même réalisé par votre référent,
- il s'agit d'un document individuel, chaque membre du foyer soumis à droits et devoirs doit élaborer et signer son propre contrat,
- il permet de définir votre projet d'insertion et les actions à mettre en œuvre en vue de sa réalisation,
- il a une durée limitée dans le temps allant de 3 à 12 mois. Il faut donc penser à le renouveler,
- en le signant vous vous engagez à en respecter son contenu.



Attention :

Le versement de votre allocation peut être suspendu :

- si vous n'avez pas établi votre CER,
- si vous n'avez pas renouvelé votre CER,
- si vous n'avez pas respecté les engagements de votre CER.



L'Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement (ASELL)

Certaines personnes rencontrent des difficultés dans le domaine du logement. À ce titre et conformément aux dispositions du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le CCAS détache un travailleur social qui propose des aides sous la forme d'un accompagnement social appelé ASELL.

Orientées vers l'ASELL par leur référent social, les personnes ou familles qui en éprouvent le besoin sont accompagnées pour une durée de 6 à 12 mois.

Écouter, informer, orienter...

Les missions du référent social ASELL sont multiples. Il s'agit d'écouter le bénéficiaire pour établir un diagnostic de sa situation, de l'informer sur ses droits, ses devoirs et sur l'ensemble des outils à sa disposition pour l'accès et le maintien dans le logement, de l'orienter et de l'accompagner dans les démarches qu'il doit entreprendre pour faire face à sa situation.

OÙ S'ADRESSER ?

Le travailleur social reçoit uniquement sur rendez-vous.

Pour le contacter : tél. 04 90 93 53 45

L'accueil de jour

Cette structure est destinée au public sans résidence stable. Au-delà d'un travail de rue, un dispositif spécifique est mis en place lors des déclenchements de grand froid et canicule.

Des services de première nécessité

Destiné à répondre aux besoins de première nécessité des personnes en difficulté sociale, l'Accueil de jour :

- offre un petit-déjeuner
- propose des kits d'hygiène
- propose de laver et sécher le linge, sur rendez-vous
- met à disposition une bagagerie.

Évaluation, information, orientation

L'Accueil de jour est un centre de domiciliation administrative. L'équipe composée de travailleurs sociaux et d'agents sociaux a pour mission d'évaluer les situations, d'informer les personnes sur leurs droits, et de les orienter vers les différents services sociaux ayant la compétence de traiter leur situation.

Différentes permanences sont organisées sur place :

- une permanence pour l'accompagnement du public percevant le RSA
- une permanence du Centre Médico-Psychologique (CMP),
- une permanence d'accès aux soins (PASS), etc...

Demande de logement social

La ville d'Arles et l'ACCM participent au financement des logements sociaux, logements à loyers modérés, construits et rénovés par les bailleurs sociaux.

En contrepartie, le Service Logement du CCAS peut proposer des candidats sur les vacances de logements contingentés ville et la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargues-Montagnette (ACCM).

Si vous êtes en recherche de logement, vous avez la possibilité de déposer une demande auprès du Service Logement du CCAS et de récolter des informations sur le parc social arlésien.

Avant toute inscription au Service Logement du CCAS il faut :

- obtenir un numéro unique départemental d'enregistrement grâce au Cerfa 14069*01

Ce formulaire peut être directement complété sur internet via le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Il est également téléchargeable sur :

www.service-public.fr

- le déposer, une fois complété, dans un guichet enregistreur du Département (État, Département, bailleurs sociaux, collecteur du 1% patronal).

Dès l'obtention de l'attestation d'enregistrement du numéro unique, vous pouvez vous inscrire auprès du Service Logement en fournissant les documents demandés.

Si vous êtes proposé sur un logement, vous devrez obligatoirement fournir toutes les pièces (liste mise à votre disposition au CCAS) justifiant de votre situation qui vous sont demandées par le bailleur (à défaut, votre dossier ne sera pas étudié et le logement non attribué).

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS - Service Logement

11 rue Parmentier.

Réception uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone

Tél. 04 90 49 47 40

Mail : servicelogement@ville-arles.fr



Photo : CCAS / ville d'Artes

Les bailleurs sociaux

13 Habitat : Agence Pays d'Arles

26 rue de Cascina - 13200 Arles.
Tél. 04 88 77 66 00

Tous quartiers, sauf Pont-de-Crau.

SAMPA

Place Vincent Auriol - 13200 Arles
Tél. 04 90 96 14 46

Quartiers et villages : Alyscamps, Barriol, Centre-Ville, Griffeuille, La Roquette, Monplaisir, Pont-de Crau, Trébon, Trinquetaille, Mas-Thibert, Moulès, Raphèle, Salin-de-Giraud.

ERILIA

8 rue Jean Paul Méjean - 13200 Arles.
Tél. 04 90 96 40 15 et 15
Rue de Verviers - 13200 Arles
Tél. 04 90 96 25 30

Quartiers : Barriol, Trébon.

UNICIL

2 place de la Préfecture - 13006 Marseille
Tél. 04 91 13 91 07

Quartiers : Barriol, Centre-Ville, La Genouillade, Monplaisir, Trébon, Trinquetaille.

Famille Provence : Le Décisium

Rue Mahatma Gandhi - CS 60400 - 13097 Aix-en-Provence cedex 2
Tél. 04 42 91 20 00

Quartier : Barriol.

Un toit pour tous

8 bis avenue Georges Pompidou - 30914 Nimes cedex 2
Tél. 04 66 62 75 00

Quartiers : Bigot, Trinquetaille

Grand delta habitat

60 rue Vincent Faïta - 30000 Nimes
Tél. 04 66 84 80 76

Quartiers et villages : Barriol, Centre-Ville, Trébon, Raphèle

ADOMA Résidence d'Alembert

Rue Terrin - 13200 Arles
Tél. 04 90 93 65 16

Quartiers : Centre-Ville, La Roquette

3F Immobilière Méditerranée

64 route de Cannes - 06 130 Grasse
Tél. 04 83 11 37 11

Village : Salin-de-Giraud

NEOLIA

6 place du Maréchal Juin - 84000 Avignon
Tél. 04 90 89 11 23

Quartier : Mouleyrès

Société Française d'Habitation Économique (SFHE)

1175 petite route des Milles - CS 40650 - 13547 Aix-en-Provence cedex 4
Tél. 04 13 57 04 30

Village : Raphèle

CCAS - Pôle Services Publics

11 rue Parmentier - 13200 Arles
Tél. 04 90 18 46 80
www.ville-arles.fr



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Arles Cru Camargue Montagnette



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ



CENTRE MUNICIPAL D'ARLES



CRÉDIT MUNICIPAL

